

Focus sur... les projets pour 2017



En parallèle des actions engagées depuis plusieurs années sur les pelouses sèches et les prairies naturelles, une attention particulière sera portée cette année aux milieux forestiers.

Une trame de vieux bois pour les espèces forestières

Depuis 10 ans, les études menées sur le site ont confirmé la très grande richesse biologique de la forêt de la Petite Montagne, qui abrite nombre d'espèces et d'habitats d'intérêt patrimonial.

Afin de sauvegarder cette biodiversité, pour partie dépendante de la présence de boisements âgés, une action globale sur l'ensemble du site Natura 2000 (16 000 hectares de forêt) s'avère nécessaire.

En lien avec l'ONF et les communes forestières, l'équipe Natura 2000 a lancé en 2016 l'ébauche d'un vaste réseau d'îlots de sénescence (secteurs abritant des arbres morts ou dépérissants, à cavité, décollement d'écorce...).

L'objectif est de constituer en quelques années une trame de vieux bois à l'échelle du site entier, répondant ainsi aux exigences des pics et à celles d'autres espèces saproxyliques (insectes) ou cavicoles secondaires (rapaces nocturnes, mammifères dont chiroptères), avec une incidence marginale sur la valorisation économique des forêts. La formalisation de ce réseau devrait commencer en 2017.

Un concours pour les prairies fleuries

Dans la continuité de leurs actions en matière d'agri-environnement, la CCPM et la Chambre d'Agriculture du Jura s'associent pour organiser en 2017 le Concours Général Agricole des Prairies Fleuries.



Ouvert aux éleveurs, ce concours récompense par un prix d'excellence agri-écologique les exploitations dont les prairies naturelles présentent le meilleur équilibre entre valeur agronomique et valeur écologique. Les prairies fleuries, au sens du concours, sont des herbages (non semés) riches en espèces, fauchés ou pâturés. Il peut donc s'agir de prairies de fauche, de pelouses sèches, de prairies humides, de prés boisés, etc.

Le territoire ouvert pour le concours correspond aux 48 communes dont tout ou partie du territoire communal recoupe le site Natura 2000 Petite Montagne du Jura.

Ce concours offrira l'occasion d'échanger, entre acteurs d'horizons divers, sur le lien entre qualité des prairies et qualité des produits, de valoriser les bonnes pratiques des agriculteurs et la qualité environnementale du territoire. Une communication ciblée sur le concours sera adressée aux agriculteurs du territoire dans les prochaines semaines.

CONTACT & CRÉDITS

Avec le soutien de :



Crédits photographiques : CCPM
Dessins : Sylvain JULLIAN
Impression : ABM Graphic



**Communauté de Communes
Petite Montagne (CCPM)**
Service Natura 2000
16, place de la Mairie
39320 Saint-Julien-sur-Suran
03 84 25 39 78 - 09 67 08 39 78
natura2000.ccpm@orange.fr
<http://petitemontagnedujura-n2000.fr/>

La lettre

Natura 2000 Petite Montagne du Jura

N°1 Janvier 2017



Editorial

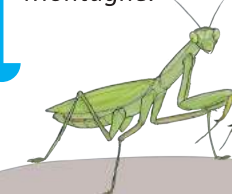
Depuis plus de 10 ans, le territoire de la Petite Montagne est engagé dans la mise en œuvre de Natura 2000. Longtemps plus grand site de Franche-Comté, désormais 5^{ème} plus grand site de la nouvelle région, le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » figure parmi les plus anciens sites actifs et semble avoir aujourd'hui atteint une certaine « maturité ».

Est-il utile de rappeler ce qui en fait la richesse exceptionnelle ? Des milieux naturels remarquables, de nombreuses espèces patrimoniales, un maillage varié d'entités naturelles rares, parfois menacées, pour lesquelles notre responsabilité est reconnue et assumée. Pour preuve, s'il en fallait, tous les acteurs qui se sont, à un moment donné, impliqués dans la vie du site Natura 2000 : élus locaux, associations, propriétaires, agriculteurs, techniciens, administrations... Le succès de Natura 2000 en France est lié à cette approche partenariale multiple.

Ce qui, à mon sens, mérite d'être particulièrement souligné aujourd'hui, c'est l'évolution positive de la perception de Natura 2000 par le territoire et la réussite de sa mise en œuvre au niveau local, résultat du travail mené depuis plusieurs années par les chargés de mission Natura 2000 en Petite Montagne. Actions concrètes et dialogue territorial : voilà les deux ingrédients qui ont permis une prise de conscience collective et individuelle des enjeux d'une gestion durable de la biodiversité de notre territoire.

Ce long processus d'appropriation doit se poursuivre. Si l'opinion semble évoluer favorablement et si l'état de certains milieux s'est amélioré, nous devons maintenir notre engagement et pérenniser la dynamique lancée. Gardons à l'esprit que, en considérant la biodiversité comme une composante essentielle du développement local, la préservation de notre environnement constitue un tremplin pour la mise en valeur de la Petite Montagne.

**Gérard CHARRIERE, Vice-Président à l'environnement
de la Communauté de Communes Petite Montagne**



ACTUALITÉS

DU NOUVEAU POUR LES CONTRATS

Fin octobre 2016, les 4 contrats Natura 2000 en attente sur le site ont été déposés à la Direction Départementale des Territoires (DDT). Ils portent sur la restauration des marais de Brenet et Vogna (Arinthod), la mise en place d'îlots de sénescence en forêt communale (Arinthod, Montagna-le-Templier), l'aménagement d'une habitation en faveur des chauves-souris (Valfin-sur-Valouse).

RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage se réunit le 23 janvier à Chambéria pour faire le bilan de l'animation 2016 et envisager les perspectives de travail pour l'année à venir. Retrouvez le compte-rendu de la réunion sur notre site internet.

MAEC 2017

L'enveloppe régionale 2014-2020 étant presque intégralement consommée, il ne sera pas possible d'engager de nouvelles surfaces en MAEC en mai prochain. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Depuis plus d'un siècle, le développement urbain, la pollution, l'introduction d'espèces et l'abandon de certaines pratiques traditionnelles ont entraîné une perte de biodiversité.

Les sites du réseau Natura 2000 servent ainsi de réservoirs pour des habitats (milieux naturels) et des espèces rares, menacés ou représentatifs à l'échelle de l'Europe (« d'intérêt communautaire »), et leur permettent de se maintenir ou de s'étendre dans l'espace européen.

Sur chaque site, les animateurs agissent pour le maintien ou le rétablissement du bon état de conservation de ce patrimoine naturel.

Natura 2000 représente aussi une opportunité de développement durable des territoires ruraux en conciliant sauvegarde de la biodiversité et maintien des activités humaines éco-responsables.

Qui fait quoi ?

Le comité de pilotage (COPIL) est l'instance privilégiée de concertation du site Natura 2000. Présidé par un élu, il réunit l'ensemble des acteurs concernés et définit les grandes orientations de la vie du site.

Depuis 2012, la Communauté de Communes Petite Montagne (CCPM) a succédé à l'Adapemont en tant que structure animatrice. Son rôle est d'accompagner les actions qui contribuent à la préservation des milieux et des espèces, d'informer et de sensibiliser les acteurs du site.

Le service Natura 2000 met en œuvre un programme d'actions en cohérence avec le document d'objectifs (DOCOB), document de référence et d'aide à la décision du site.

DOSSIER

Retour sur 10 ans d'animation



Voilà plus de 10 ans que le site est entré en phase d'animation. Quel en est le bilan aujourd'hui ?

Une mise en place prometteuse de la gestion

Une des missions principales confiées à la CCPM est d'encourager et d'accompagner la gestion durable des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Pour cela, des outils spécifiques existent. La démarche adoptée par la France privilégie la participation active et volontaire des acteurs locaux (propriétaires, usagers) qui ont la possibilité de s'investir dans la gestion du site Natura 2000 via un engagement contractuel avec l'État, en contrepartie d'une compensation financière.

27 contrats Natura 2000

entre 2005 et 2013, représentant

1 357 000 € de travaux financés sur **428 hectares**

62 exploitations agricoles engagées

en mesures agro-environnementales entre 2007 et 2014, soit

2 092 000 € d'aide accordés pour **1 640 hectares**

6 adhésions à la charte Natura 2000

représentant **632 hectares** engagés

Une communication active vers les acteurs du territoire

La CCPM assure également l'information et la sensibilisation des élus, des exploitants, des aménageurs et des habitants aux richesses naturelles de la Petite Montagne et à l'importance de les préserver durablement. Elle propose ainsi chaque année un cycle d'animations (sorties, conférences, chantiers éco-volontaires) et publie des articles dans la presse locale et dans l'Écho de la Petite Montagne. Dans le cadre des évaluations d'incidences Natura 2000, elle communique les données environnementales dont elle dispose afin que les projets (aménagements, manifestations sportives...) prennent bien en compte les milieux ou les espèces d'intérêt communautaire.

86 animations grand public

depuis 2010, réunissant

1 871 participants et **14 structures partenaires**

+ de 100 projets locaux expertisés

Un nette augmentation des connaissances sur le site

Il revient aussi à la CCPM de mettre à jour les connaissances naturalistes sur le site, que ce soit par la réalisation d'études, l'encadrement de stages ou via l'échange de données avec ses partenaires. Grâce à ces informations, elle peut efficacement veiller à la préservation de la biodiversité et mieux cibler les actions de gestion à mettre en œuvre.

Ce qu'ils en pensent...

Stéphanie MATHON, agricultrice à Arinthod

Installée depuis 2006, Stéphanie conduit aujourd'hui un troupeau de 48 chèvres laitières. Son activité principale repose sur la fabrication de fromages au lait de chèvre qu'elle vend en circuit court.

Travailler dans un cadre préservé comme le site Natura 2000 est valorisant et lui permet de *"communiquer et d'échanger concrètement avec les consommateurs"*.

Engagée depuis 2010 dans des mesures agro-environnementales, ces mesures sont *"une reconnaissance de son métier"* et lui ont permis *"d'asseoir certaines pratiques agricoles"* comme faucher tardivement certaines parcelles.

Si ces aides financières ont tendances à diminuer, Stéphanie *"s'engage avant tout par conviction"*.

Rémy BUNOD, agriculteur à Lains

Installé sur 75 hectares, sa fille a aujourd'hui repris l'exploitation.

Avec 280 brebis et 9 juments poulinières comtoises, les viandes d'agneau et de poulain sont valorisées en vente directe et en circuit court.

Le site Natura 2000 ne pouvait pas mieux tomber pour cette exploitation soucieuse de faire une *"agriculture raisonnée, durable, en lien avec le paysage et l'environnement local"*.

C'est ainsi que 23 hectares de l'exploitation ont fait l'objet de mesures agro-environnementales depuis 8 ans, permettant de *"maintenir des pratiques agricoles traditionnelles menées depuis toujours mais qu'il n'est pas évident de conserver dans le contexte actuel et l'évolution de l'agriculture aujourd'hui"*.

Jean-Noël RASSAU, maire d'Onoz

Pour les communes, quelle est l'importance de Natura 2000 ?

C'est une force, un support d'expertise pour une meilleure connaissance et une prise en compte de la biodiversité en amont des projets. Natura 2000 apporte des réponses techniques et réglementaires et, au-delà, contribue à une meilleure prise en compte des enjeux, ce qui permet de co-construire les projets tout en faisant les meilleurs choix pour le territoire. Natura 2000 joue également un rôle majeur d'animation du territoire par l'organisation de sorties grand public et le partage de la connaissance qui amène à une meilleure compréhension de notre environnement.

Trouvez-vous les cartes communales de biodiversité utiles ?

C'est une boîte à outils indispensable à la bonne connaissance des milieux, une photo à l'instant t des enjeux en matière de biodiversité sur les territoires communaux. Ces atlas confirment la nécessité de préserver cette richesse naturelle. C'est aussi un support de communication et de valorisation de nos territoires et de leurs espaces naturels.

CHIFFRES CLÉS

38 273 hectares

de superficie

48 communes

concernées

24 habitats

d'intérêt européen

80 espèces

d'intérêt européen



Questions/ réponses

Quelle différence entre un contrat et une charte Natura 2000 ?

Le contrat permet de subventionner des travaux de gestion ou de dédommager un manque à gagner suite à un changement de pratique. Il peut porter sur des milieux ouverts (mesures agro-environnementales en zones agricoles), des zones forestières, du bâti...

La charte énumère quant à elle des bonnes pratiques élémentaires que tout propriétaire ou usager pratiquant une activité de loisirs de plein air peut s'engager à respecter sur le site.

Comment mieux connaître son patrimoine naturel ?

Sur le site Natura 2000, les habitants peuvent obtenir des informations sur les richesses naturelles présentes sur le territoire d'une commune en consultant les cartes communales de biodiversité disponibles en mairie.

Chaque commune dispose de cartes qui synthétisent les données faunistiques et floristiques, accompagnées d'un document explicatif des enjeux du territoire communal.

Tous ces documents sont téléchargeables sur notre site internet.

Ils permettent d'améliorer la prise en compte de la biodiversité le plus en amont possible des projets, qu'ils soient portés par des particuliers ou des collectivités.

